

Fiche d'Information et de Conseil

« Assurance pour compte - APICO GROUPE »

Document communiqué en application des articles L 521-2 et L 521-4 du Code des assurances

Vos Informations

Etablissement

Nom de l'établissement :

Administration de rattachement :

Sous-Rattachement :

Nombre d'adhérents :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Représentant de la Personne Morale

Nom :

Prénom :

Courriel :

Vos besoins

Vous avez sollicité l'AMF afin d'assurer Collectivement la Responsabilité Financière des Gestionnaires publics.

Vous nous avez fait part de votre souhait de souscrire un contrat APICO GROUPE.

A ce titre vous avez souhaité :

- Assurer les conséquences pécuniaires résultant de l'engagement de la responsabilité civile professionnelle de l'Adhérent en sa qualité de Gestionnaire Public, à raison des dommages subis par un établissement.
- Garantir les sommes versées afin de réparer les dommages résultant de tout fait dommageable imputable à l'adhérent et/ou à ses subordonnés en l'absence de décision juridictionnelle.
- Assurer à l'adhérent tout ou partie des frais de déplacement et, à l'occasion d'un tel déplacement, les frais d'hébergement et de bouche qui le concerne personnellement dans le cadre d'une procédure devant la juridiction financière ou Administrative.
- Bénéficier d'une protection juridique.
- Bénéficier d'une Assistance psychologique dans le cadre d'une procédure devant la Juridiction Financière, Administrative.

Notre conseil

En réponse à votre besoin de couverture d'assurance professionnelle collective, et sur la base de vos déclarations ainsi que de la description de votre risque, nous vous proposons le contrat d'assurance pour compte « APICO GROUPE » comportant les garanties suivantes :

- La Protection Juridique ;
- Les Pertes pécuniaires ;

- La Responsabilité Civile/Administrative ;
- L'Assistance Psychologique ;
- Acquit libératoire et rétablissement de la caisse.

Les garanties s'entendent dans les limites et conditions définies dans les Conditions Générales et Conditions particulières APICO GROUPE qui vous ont été remises préalablement à votre souscription.

Par ailleurs, nous vous avons rappelé que l'amende éventuelle n'est pas assurable et par conséquent son montant ne pourrait pas être couvert par le présent contrat.

Votre décision

Vous avez décidé de suivre le conseil de souscription de l'AMF.

Le souscripteur reconnaît avoir été informé(e) de l'intérêt de souscrire le contrat APICO GROUPE avec la formule conseillée suivante :

- La Protection Juridique ;
- Les Pertes pécuniaires ;
- La Responsabilité Civile/Administrative ;
- L'Assistance Psychologique ;
- Acquit libératoire et rétablissement de la caisse.

Le souscripteur souhaite souscrire l'ensemble des garanties telles qu'elles ont été conseillées

Mise en garde

La fiche d'information et de conseil est destinée à recueillir, dans votre intérêt, les informations nécessaires pour préciser vos besoins afin d'être en mesure de délivrer un conseil adapté à votre situation, conformément à nos obligations légales et réglementaires.

Ces informations, qui doivent être complètes et sincères, sont strictement confidentielles ; elles sont protégées par le secret professionnel. Votre situation et vos objectifs étant susceptibles d'évoluer, il est important de nous signaler tout changement relatif à ces informations.

Nous vous recommandons de lire attentivement les Conditions Générales du produit APICO GROUPE qui sont accessibles depuis notre site <https://www.amf-sam.fr/documents-legaux/conditions-generales> et plus particulièrement les dispositions relatives aux risques exclus, aux définitions des garanties ainsi qu'à leur motif, date de cessation et au délai de renonciation. Les Conditions Générales constituent un document contractuel exprimant les droits et obligations de l'assuré et de l'assureur.

Informations relatives au Distributeur

Le produit APICO Groupe est distribué par l'AFCM : Association Française de Cautionnement Mutuel.

L'AFCM est une Association agréée par la loi de finances pour 1909 publiée au Journal Officiel du 26 décembre 1908, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de mandataire d'assurance au sens de l'Article R. 511-2, 3° du code des assurances sous le numéro 24002289, dont le siège social est 36, avenue Marceau, 75381 PARIS Cedex 08.

Dans le cadre de cette distribution l'AFCM perçoit une rémunération sous forme de commission de la part de l'assureur AMF.

L'AMF, Assurance Mutuelle des Fonctionnaires est une Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le code des assurances, située 111 rue du Château des Rentiers, 75 214 PARIS Cedex 13.

Réclamations

Si vous souhaitez déposer une réclamation vous pouvez écrire à l'AFCM, par courrier à l'adresse suivante 36, avenue Marceau - 75381 PARIS ; ou par courriel j.moutard@afcm.asso.fr ; vous pouvez également écrire directement au Service Réclamations de l'AMF, à l'adresse suivante : AMF, 111 rue du Château des Rentiers, 75 214 PARIS Cedex 13.

En toute hypothèse, et d'un commun accord, l'AFCM et l'AMF ont prévu que : tout traitement d'une réclamation strictement associée à la Distribution du produit APICO Groupe, relève du domaine exclusif de l'AMF ; toute réclamation déposée auprès de l'AFCM sera automatiquement transférée à l'AMF pour traitement.

Les conditions d'action en réclamation se trouvent sur le site internet de l'AMF à l'adresse suivante <https://www.amf-sam.fr/deposer-une-reclamation/>.

L'AMF s'engage à vous répondre dans le délai de 30 jours suivant l'accusé réception.

Si cette réponse ne vous satisfait pas, vous pouvez solliciter notre service réclamations par mail : amfreclamtion@amf.fr, ou par courrier à l'adresse susmentionnée. Ce service s'engagera à vous répondre dans un délai maximum de 30 jours.

Le Médiateur de l'Assurance par courrier : Médiation de l'assurance TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 ; ou en déposant votre demande et les pièces de votre dossier sur le site mediation-assurance.org. Le médiateur vous répond dans un délai de 90 jours. Vous pouvez également saisir le médiateur deux mois après l'envoi de votre réclamation, si aucune réponse ne vous a été apportée.

Données personnelles

Dans le cadre de la Distribution du contrat APICO Groupe par l'AFCM, l'AFCM traite pour le compte d'AMF des données à caractère personnel, notamment en récoltant auprès du prospect les données utiles à la complétude du présent formulaire « étude de besoins ».

A ce titre, l'AFCM reconnaît agir en tant que sous-traitant au sens de la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée et du Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

L'AFCM déclare respecter la législation relative aux données à caractère personnel.

Pour toute demande concernant les opérations de traitements de vos données personnelles par l'AFCM, vous pouvez contacter le DPO de l'AFCM par courrier à l'adresse suivante : Délégué à la Protection des Données AFCM, 36, avenue Marceau - 75381 PARIS ; ou par e-mail : j.moutard@afcm.fr

L'AFCM collecte et traite vos données à caractère personnel :

- Sur le fondement de l'exécution du contrat pour les finalités suivantes : l'étude de vos besoins spécifiques d'assurance, l'exécution des mesures précontractuelles prises à votre demande, l'aide à la souscription.

Dans ce cadre, l'AFCM est amenée à collecter directement les catégories de données à caractère personnel suivantes :

Données relatives à la vie personnelle (civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse), données relatives à la vie professionnelle (administration de rattachement, fonction, date de prise de fonction, catégorie, emploi, etc, numéro de contrat, numéro de sociétaire / prospect).

Les destinataires de vos données personnelles, sont, dans le strict cadre de la finalité ci-dessus : les personnels dûment habilités de l'AFCM ou de l'AMF, ainsi que toute autorité administrative ou judiciaire habilitée ou plus généralement tout tiers autorisé pour satisfaire aux obligations légales ou réglementaires.

Vos données à caractère personnel sont conservées par l'AFCM pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation des finalités précisées ci-dessus, augmentée le cas échéant des durées de prescription légales et réglementaires françaises et européennes.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement de vos données personnelles et de retrait de votre consentement lorsque celui-ci a été préalablement donné. Vous pouvez également demander la portabilité des données que vous avez fournies et qui sont nécessaires au contrat ou pour les données issues de traitements auxquels vous avez consenti.

Sous certaines conditions règlementaires, vous disposez du droit de demander la limitation du traitement ou de vous y opposer.

Vous pouvez exercer ces différents droits, en contactant le Délégué à la protection des données de l'AFCM par voie postale à l'adresse suivante : 36, avenue Marceau - 75381 PARIS ; ou par courriel (j.moutard@afcm.asso.fr).

Vous pouvez refuser de faire l'objet de prospection commerciale par téléphone en vous inscrivant auprès de BLOCTEL - 6, rue Nicolas Siret - 10 000 Troyes, ou sur internet : www.bloctel.gouv.fr.

Les réclamations touchant à la collecte ou au traitement de vos données à caractère personnel pourront être adressées au service du Délégué à la Protection des Données, dont les coordonnées sont précisées ci-dessus.

En cas de désaccord persistant concernant vos données, vous avez le droit de saisir la CNIL à l'adresse suivante : Commission Nationale Informatique et Libertés, 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07, <https://www.cnil.fr/fr/vous-souhaitez-contacter-la-cnil>, 01 53 73 22 22.

☐ **Je reconnais l'exactitude des informations relatives à ma situation et mes besoins renseignés ci-dessus.**

☐ **Je reconnais que le document d'information sur le produit APICO GROUPE m'a bien été remis.**

Fait en deux exemplaires à

, le .../.../...

Signature du Représentant légal